L'hon. M. GARDINER: Pour récolte commerciale.

M. SENN: Naturellement. Si le ministre veut user de catégories de choix, il y a une différence. Le cultivateur moyen n'en use pas. Aussi longtemps que la semence est libre de mauvaises herbes, c'est tout ce qu'il désire, pourvu que les graines soient fertiles. Voici le point que je veux établir. Quelqu'un a dû réaliser de jolis bénéfices sur les graines de semence vendues sur le marché domestique, car le plafond établi est assez élevé pour le permettre. Je sais que dans certains cas la semence n'a pas été vendue au prix maximum. Il en a été ainsi dans mon propre village, mais les vendeurs ont quand même réalisé un joli bénéfice. Je ne voudrais pas que l'on fasse de reproche aux vendeurs primaires, lesquels rendent un réel service au cultivateur en recueillant, nettoyant et vendant la semence, parce qu'ils ont acheté à un prix trop bas.

(Le crédit est adopté.)

Paiements aux producteurs de denrées agricoles, \$47,600,000.

M. NOSEWORTHY: Le ministre peut-il nous donner plus de précisions qu'il n'en a donné hier en réponse à une question posée par l'honorable député de York-Sunbury au sujet de la subvention versée sur les pommes de terre?

L'hon. M. GARDINER: Non. Il a été convenu hier que cette question pourra être posée quand nous aborderons l'étude des crédits de la Commission des prix.

M. WRIGHT: Existe-t-il une ventilation de ces paiements? Je ne demande pas au ministre d'en donner lecture, mais il pourrait peut-être la consigner au hansard.

L'hon. M. GARDINER: La ventilation est la suivante:

Paiements effectués par la Commission des denrées agricoles sur les produits livrés aux distributeurs et aux fabricants pendant l'année financière terminée le 31 mars 1944.

(Remboursement effectué en avril pour les livraisons de mars)

Au 30 avril 1944 \$2,632,908 82 6,289,085 60
\$ 8,921,994 42 15,954,297 21 3,050,353 30
\$19,004,650 51 638,675 61
234,065 52
\$ 872,741 13 1,171,557 64 29,970,943 70 945,441 06 261,025 06

L'hon. M. GARDINER: Les 31 millions se rapportent à l'an dernier. La somme d'environ 47 millions représente l'estimation faite pour l'année courante. Les subventions estimatives pour 1944-1945 sont les suivantes:

## Subventions estimatives pour 1944-1945

Subvention	Taux	Coût estimatif
Matière grasse du lait utilisée pour la fabrication de beurre de crèmerie 10c	. par livre de matière grasse	\$28,200,000
Lait consommé à l'état naturel 25c 25c	. et 35c. (été) . et 55c. (hiver)	11,200,000
Fromage 20c	. par quintal	4,200,000
Lait concentré	. (été) .(hiver)	. 1,400,000
Subvention pour les fruits à confiture		600,000
Somme versée aux producteurs de tomates,	de maïs, de pois et de haricots	. 2,000,000
Total	······································	\$47,600,000

M. PERLEY: Le ministre voudrait-il nous indiquer les subventions versées dans chaque province pour le lait à l'état naturel?

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai que les chiffres mensuels pour cette année, et le total [M. Senn.]

n'en est pas fait. Toutefois, la somme totale des primes versées en 1943 pour le lait à l'état naturel dans tout le Canada a été de \$4,968,477. Les autres chiffres globaux des primes sont les suivants: